

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**Séance du 20 juin 2019**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOSSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÉS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**VOI 055-6282/19/BM**

**■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération " Carrefour des Lagets - Aménagement d'un carrefour giratoire RD560 - Zac du Pujol à Auriol "**  
**MET 19/11342/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Le département des Bouches-du-Rhône souhaite réaliser un projet d'aménagement du carrefour des Lagets, à l'intersection de la RD560 et du chemin communal des Lagets. Ce giratoire viendra moderniser la route, sécuriser le carrefour et améliorer la desserte de la ZAC du Pujol et de la caserne du SDIS 13.

Pour faciliter les travaux, qui devraient démarrer en juin 2019, une convention tripartite entre le Département des Bouches-du-Rhône, la commune d'Auriol et la Métropole Aix-Marseille-Provence a été conclue. Une enveloppe supplémentaire est positionnée par le Territoire afin de réaliser la continuité de l'éclairage et du cheminement piéton de la ZAC du Pujol sur la nouvelle voie créée par le Département.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 216 667 euros HT.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

**Signé le 20 Juin 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019**

Département 13 « Partenariat métropolitain »	70 %	151 666 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	30 %	65 001 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 aout 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 20 juin 2019 créant l'Autorisation de Programme n° 20194008 relative à l'opération - Demande de subvention d'investissement relative à l'opération " Carrefour des Lagets - Aménagement d'un carrefour giratoire RD560 - Zac du Pujol à Auriol " ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile le 17 juin 2019.

**Oui le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : Demande de subvention d'investissement relative à l'opération " Carrefour des Lagets - Aménagement d'un carrefour giratoire RD560 - Zac du Pujol à Auriol " .

**Délibère**

**Article 1 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Métropole Aix-Marseille-Provence  
VOI 055-6282/19/BM

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur la Décision Modificative n°1 de 2019 du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne été de l'Etoile de la Métropole Aix-Marseille-Provence Opération : 2019400800 - Nature : 4581194008 - Fonction : 518 – Sous politique : C360.

La recette correspondante sera inscrite dans la prochaine Décision Modificative de la Métropole Aix-Marseille-Provence section d'investissement - Nature 1313 – Fonction 518 – Sous politique C360 –Code opération n° : 2019400800.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC

Signé le 20 Juin 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 27 juin 2019